

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES DU SERVICE "MON CONSEILLER PERSO"

1) Société

Selectra est une société anonyme simplifiée (SAS) dont le siège social est situé au 66 rue Sébastien Mercier 75015 Paris, et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 499 807 147, Code NAF 7490B.

Selectra est enregistré en qualité de Courtier d'assurance à l'ORIAS (www.orias.fr) 1 rue Jules Lefebvre – 75331 PARIS Cedex 09, sous le numéro d'immatriculation suivant : 16000020. Selectra bénéficie d'une assurance responsabilité civile professionnelle pour ses activités exercées en France auprès de la compagnie Allianz sous le numéro n°60455901 (Allianz IARD, 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex).

Le service Mon Conseiller Perso est joignable par courriel à l'adresse mcp@selectra.info et par téléphone au 09 71 07 88 53.

2) Définitions

Application de gestion du budget : désigne une application non développée par Selectra, disponible pour les particuliers et gratuite d'utilisation permettant une segmentation des Dépenses et une aide à leur suivi.

Client : désigne tout utilisateur du Service.

Conseiller Selectra : agent Selectra attitré au Client dans le cadre du Service.

Dépenses : désigne la totalité des dépenses récurrentes présentes chaque mois sur les relevés bancaires du Client.

Mandat : mandat de gestion des contrats de la maison signés par le Client dans le cadre de l'utilisation du Service dont le modèle figure en Annexe.

Service : sont désignés d'une part le Service payant "Mon Conseiller Perso - Eco", le Service payant "Mon Conseiller Perso - Assistance +" (ci-après également dénommé "Le Service Assistance +"), le Service payant "Mon Conseiller Perso - Accompagnement" et d'autre part le Service payant "Mon Conseiller Perso - Premium", opéré par Selectra.

Partenaire : Prestataire (par exemple fournisseur d'énergie, d'accès à Internet ou société d'assurances) ayant conclu un contrat de partenariat d'apport d'affaires avec Selectra.

Prestataire : fournisseur d'énergie, d'accès à Internet, société d'assurance, plateforme de streaming, ou autre prestataire entrant dans le champ d'application des contrats entraînant une récurrence de prélèvement, Partenaire ou non de Selectra.

Non-Partenaire : Prestataire (par exemple fournisseur d'énergie, d'accès à Internet ou société d'assurances) n'ayant pas conclu un contrat de partenariat d'apport d'affaires avec Selectra.

Courtier : Désigne la société tierce, agissant en qualité de mandataire de Selectra, à laquelle Selectra délègue la gestion administrative des contrats "Mon Conseiller Perso" souscrits par ses clients :

SPB SAS
71, quai Colbert
76 600 Le Havre
RCS Le Havre 305 109 779

3) Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent au Service Mon Conseiller Perso - Eco, au Service Mon Conseiller Perso - Assistance +, au Service Mon Conseiller Perso - Accompagnement ou au Service Mon Conseiller Perso - Premium, selon le choix de souscription du Client, décidé avec le Conseiller Selectra lors de la souscription au Service par téléphone ou en physique dans l'une des agences Selectra.

Les présentes conditions générales de vente sont susceptibles d'être modifiées à tout moment par Selectra.

Toute modification sera notifiée au Client au minimum un (1) mois avant son entrée en vigueur. Si le Client ne souhaite pas accepter les modifications des conditions générales de vente, il pourra résilier le Service auquel il a souscrit.

A défaut de résiliation dans les conditions définies ci avant, le Client est réputé accepter les conditions générales de vente modifiées.

4) Le Service "Mon Conseiller Perso - Eco"

A) Définition du Service

Le Service proposé consiste en la mise à disposition par Selectra d'un Conseiller attribué au Client pour l'assister en continu dans ses choix de gestion des contrats de la maison, dont l'électricité, le gaz naturel, le gaz propane, l'Internet, le mobile, l'assurance habitation, l'assurance auto, l'assurance santé, l'entretien chaudière, la sécurité, l'effacement diffus, et tout autre service pour lequel Selectra viendra à développer une compétence spécifique.

B) Le fonctionnement du Service

La souscription au Service est accessible par téléphone. A l'issue d'une présentation téléphonique du Service, le Client reçoit un courrier électronique détaillant dans ses pièces jointes l'ensemble de l'information pré-contractuelle du Service. Le Client est alors libre de cliquer sur le bouton de confirmation de souscription au Service présent dans le courrier électronique, et recevra alors une confirmation électronique.

À la suite de la souscription du Service, le Conseiller Selectra se rend disponible par téléphone pour analyser et réduire les factures domestiques du Client par la proposition d'offres tarifaires adaptées formulées par des fournisseurs Partenaires ou Non-Partenaires

de Selectra, et par l'enregistrement des souscriptions dès lors que cette possibilité lui est ouverte.

Par la suite, le Client recevra au moins une communication par email par trimestre visant à le conseiller sur sa gestion des contrats domestiques. Le Client se verra également proposer chaque année un rendez-vous téléphonique avec son Conseiller Selectra dans ce même objectif. Le Client peut également solliciter à son initiative son Conseiller Selectra par email ou en demandant un rendez-vous téléphonique, dans la limite de 30 minutes par mois maximum passées par le conseiller sur votre dossier.

Selectra ne peut garantir au Client qu'il bénéficiera du même Conseiller pendant toute la durée de sa souscription au Service. Selectra pourra substituer un Conseiller Selectra à un autre en informant de ce changement le Client par simple email.

C) Le prix du Service

Le prix du Service est de 5€HT par mois, soit 6€TTC par mois dans l'hypothèse d'un taux de TVA de 20%.

5) Le Service "Mon Conseiller Perso - Assistance +"

a) Définition du Service

En sus des services inclus dans l'option Mon Conseiller Perso - Eco, l'option Assistance + inclut la possibilité pour le Client de questionner le Conseiller Selectra pour toute interrogation ou démarche ayant trait aux contrats relevant du champ d'application du Service, au-delà du simple choix d'un Prestataire. Si le questionnement le nécessite et que le Prestataire le permet, le Conseiller Selectra peut avoir recours au nom du Client et sur son Mandat au service client d'un Prestataire. Le Client peut également, à son initiative, solliciter son Conseiller Selectra par email ou en demandant un rendez-vous téléphonique, dans la limite de 60 minutes par mois maximum passées par le conseiller sur votre dossier.

b) Le prix du Service

Le prix du Service est de 11,67€HT par mois, soit **14€TTC** par mois dans l'hypothèse d'un taux de TVA de 20%.

6) Le Service "Mon Conseiller Perso - Accompagnement"

a) Définition du Service

En sus des services inclus dans l'option Mon Conseiller Perso - Assistance +, l'option Accompagnement inclut le conseil et l'aide à la souscription des contrats n'étant pas assimilés à des contrats de la maison (énergie, télécommunications ou assurances) mais représentant un poste de dépense récurrent mensuel pour le Client.

Le Client bénéficie également de conseils d'optimisation de ses dépenses récurrentes après envoi par ses soins au Conseiller Selectra de documents le permettant.

b) Le fonctionnement du Service

Le Client recevra au moins une communication par email par trimestre visant à le conseiller sur sa gestion des contrats domestiques. Le Client se verra également proposer chaque semestre un rendez-vous téléphonique avec son Conseiller Selectra dans ce même objectif. Le Client peut également, à son initiative, solliciter son Conseiller Selectra par email ou en demandant un rendez-vous téléphonique, dans la limite de 90 minutes de temps de travail effectif sur le dossier client (communication comprise) par le Conseiller Selectra par mois.

c) Le prix du Service

Le prix du Service est de 25€HT par mois, soit 30€TTC par mois dans l'hypothèse d'un taux de TVA de 20%.

7) Le Service “Mon Conseiller Perso - Premium”

A) Définition du Service

En sus des services inclus dans l'option Mon Conseiller Perso - Accompagnement +, l'option Premium inclut le suivi mensuel par email des dépenses du Client à l'aide d'une Application de gestion de budget.

B) Le fonctionnement du Service

Le Conseiller Selectra installe et gère pour le compte du Client une Application de gestion de budget. Il envoie un email mensuel au Client regroupant les postes d'entrées et de sorties monétaires, et donne des conseils sur leur optimisation.

Le Conseiller Selectra se tient disponible par téléphone, par email, par visio ou en présentiel à hauteur de deux heures par mois afin d'accompagner le Client dans la gestion de ses dépenses et l'aider dans la souscription et gestion de ses contrats récurrents. Les heures ou minutes non consommées par le Client ne seront pas reconduites pour les mois suivants.

Par la suite, le Client recevra au moins une communication par email par trimestre visant à le conseiller sur sa gestion des contrats domestiques. Le Client se verra également proposer chaque semestre un rendez-vous téléphonique avec son Conseiller Selectra dans ce même objectif.

C) Le prix du Service

Le prix du Service est de 41,66€HT par mois, soit 50€TTC par mois dans l'hypothèse d'un taux de TVA de 20%

8) Courtier gestionnaire de la vie du contrat

Selectra délègue la gestion courante des contrats “Mon Conseiller Perso” souscrits par ses clients au Courtier identifié à l'article 2. Les principales missions du Courtier sont le prélèvement automatique du prix du Service au nom et pour le compte de Selectra, l'enregistrement des souscriptions, des résiliations, des changements de gamme, des changements de coordonnées personnelles ou bancaires, ainsi que l'envoi des courriels relatifs à ces évolutions.

9) Modalités de paiement

Le montant dû par le client pour le Service est réglé par prélèvement automatique de fréquence mensuelle, initié par le Courtier, dans un délai maximal d'un (1) mois à compter de la date de souscription.

10) Accès à l'Application de gestion de budget

Dans le cadre du Service Mon Conseiller Perso - Premium, Selectra fournira au Client un accès à une Application de gestion de budget, comme défini dans l'article 2. Le Client est tenu de s'assurer de la confidentialité de ses identifiants de connexion à l'Application de gestion de budget et de ne pas les communiquer à des tiers. Il s'engage également à utiliser l'Application de gestion de budget conformément aux conditions d'utilisation acceptées lors de la souscription au Service.

11) Le contrat

A) Durée

Le contrat est conclu pour une durée indéterminée. Le service débute dès la conclusion du contrat.

B) Résiliation

Le contrat est conclu sans engagement et chaque partie pourra le résilier à tout moment, sous réserve de respecter un préavis de quinze (15) jours avant la fin de la mensualité, sans avoir à payer d'indemnité. Le Client pourra résilier le contrat par courrier électronique à l'adresse ventes@selectra.info. Le Client continuera à bénéficier du Service jusqu'à la fin de la période mensuelle de facturation, qui sera en conséquence intégralement due.

Le contrat sera résilié de plein droit par Selectra par simple courrier électronique en cas de non-paiement par le Client des sommes exigibles.

Selectra pourra également résilier le contrat, moyennant le respect d'un délai de préavis de sept (7) jours, par simple courrier électronique en cas de manquement du Client aux CGU. Le Client sera tenu de payer la redevance mensuelle et ne sera pas remboursé du mois payé au cours duquel intervient la résiliation.

12) Les autres sources de financement du Service

En sus du prix du service reçu de ses clients, Selectra est susceptible de percevoir un commissionnement de la part de ses Prestataires Partenaires. Une liste des Partenaires de Selectra est disponible sur l'URL <https://selectra.info/methodologie>.

13) La Charte du Service Mon Conseiller Perso

A) Un large panel d'offres comparées

La recommandation d'un Prestataire se fonde sur la comparaison de la totalité des offres présentant une grille tarifaire publique à jour pour l'énergie, de la totalité des offres éligibles des quatre grands opérateurs pour les télécommunications et d'un minimum de 5 offres d'assurance pour les assurances habitation, auto et santé.

B) Indépendance du conseil

Le choix d'un Prestataire Partenaire ou Non-Partenaire de Selectra pour les services de fourniture d'énergie, d'accès à Internet, de téléphonie mobile, ou d'assurance habitation, auto, santé ou autre est sans incidence sur la rémunération du Conseiller Selectra.

La rémunération variable du Conseiller Selectra peut en revanche porter sur d'autres indicateurs de performance, dont une liste non exhaustive est présentée ci-dessous :

- le nombre de Clients qui lui sont attirés, leur fidélité et leur satisfaction quant à la qualité du Service ;
- le nombre total de contrats souscrits auprès des Prestataires par les Clients du Service ;
- le respect des scripts de qualité tel qu'évalué chaque mois par le pôle qualité de Selectra ;
- des indicateurs en lien avec l'engagement écologique de Selectra, comme la part de contrats de fourniture d'énergie verte souscrits par les Clients ou le nombre de crédits carbone achetés par les Clients.

C) Prix le moins cher

Dans le cas où le conseiller recommande une offre qui n'est pas la moins chère de celles analysées, il doit le mentionner explicitement à l'utilisateur et expliquer en quoi l'offre recommandée lui semble plus pertinente pour son besoin.

14) Responsabilité

A) Dans le cadre de la souscription

Dans le cas de la sélection d'une offre d'un Partenaire de Selectra, le Partenaire met à disposition de Selectra une interface de souscription adaptée à la télévente et permettant la saisie par le Conseiller Selectra de l'ensemble des informations du Client nécessaires à la souscription.

Dans le cas de la sélection d'une offre d'un Non-Partenaire de Selectra, le Conseiller Selectra utilise le parcours de souscription en ligne mis à disposition par le Non-Partenaire pour saisir la souscription au nom du Client, sur son Mandat. Selon les modalités exactes du parcours Client mis à disposition par le Prestataire, le Conseiller Selectra est en charge d'effectuer la totalité de la souscription pour le Client, ou doit solliciter son concours.

B) Dans le cadre de la vie des contrats souscrits

Bien que les économies estimées annoncées au Client représentent une approximation sincère par le Conseiller Selectra au jour où elles sont annoncées, la responsabilité de Selectra ne saurait être engagée si les économies annuelles estimées ne se matérialisent pas effectivement dans la vie du contrat conclu entre le Prestataire et le Client, par exemple en cas de hausse de tarif du nouveau Prestataire, de hausse de la consommation d'énergie ou de consommation de données Internet, de facturation de frais imprévus ou de souscription de produits et services complémentaires, cette liste n'étant pas exhaustive.

Le Client reconnaît que Selectra est tiers au contrat conclu entre le Prestataire et le Client et qu'en conséquence seul le Prestataire est responsable des services fournis au titre dudit contrat.

Selectra n'est pas responsable des éventuels litiges qui pourraient naître des contrats conclus entre le Client et les Prestataires sélectionnés.

Dans le cadre de l'option Eco, l'interlocuteur exclusif de l'utilisateur du Service suite à la souscription des contrats est le service client du Prestataire concerné. Selectra n'est pas en mesure d'accéder aux informations de la vie du contrat souscrit dans le cadre du Service, de répondre aux questionnements des Clients à ce sujet ou de régler leur litige.

Dans le cadre des options Assistance +, Accompagnement et Premium, Selectra n'assure pas la prise en charge complète de la demande ou des demandes du Client si celle(s)-ci nécessite(nt) plus de, respectivement, 60, 90 ou 120 minutes de travail du Conseiller Selectra sur un mois calendaire donné. Selectra ne peut par ailleurs en aucun cas se porter garant du délai de réponse des Prestataires du Client, ni de leur précision, ni de leur conformité aux attentes du Client.

15) Données personnelles

Pour toute information s'agissant des traitements de données personnelles, veuillez consulter notre Politique de Confidentialité : Données personnelles (selectra.info).

16) Droit de rétractation

Conformément aux articles L. 221-18 et suivants du Code de la consommation, le Client dispose d'un délai de 14 jours à compter de la conclusion du contrat pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à motiver sa décision ou à verser une indemnité. Si le délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le Client peut exercer son droit de rétractation par l'envoi du formulaire de rétractation dont un exemple figure ci-après ou par toute déclaration dénuée d'ambiguïté exprimant sa volonté de se rétracter, et notamment :

- Par courrier recommandé avec accusé de réception envoyé au siège de Selectra, 66 rue Sébastien Mercier 75015 Paris France
- Par simple courriel envoyé à l'adresse ventes@selectra.info

En application de l'article L221-25 du Code de la consommation, le Client qui a exercé son droit de rétractation d'un contrat de prestation de services dont l'exécution a commencé, à sa demande expresse, avant la fin du délai de rétractation verse à Selectra un montant correspondant au service fourni jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter. Ce montant est proportionné au prix total de la prestation convenu dans le contrat. Selectra procédera au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé pour la transaction initiale, sauf si le Client convient expressément d'un moyen différent.

17) Règlement des litiges - Médiation

Conformément aux articles L. 611-1 et suivants du Code de la consommation, Selectra offre aux Clients, agissant en qualité de consommateurs, un accès effectif à la médiation de la consommation.

Dans le cas où Selectra ne peut pas résoudre un litige en utilisant sa procédure interne de traitement des plaintes ou dans le cas où le consommateur n'est pas satisfait de la solution fournie le Service Client de Selectra et que sa réclamation date de moins d'un an, le consommateur pourra adresser sa réclamation à Médiation Conso Drôme par :

- courrier à l'adresse suivante : 10 Place des Clercs, 26000, Valence.
- par voie électronique directement sur le site internet disponible à l'adresse suivante : <https://mediation-conso-drome.org/>

Par ailleurs, la Commission européenne met à la disposition des consommateurs une plateforme de résolution des litiges en ligne à l'adresse <http://ec.europa.eu/consumers/odr>. La plate-forme ODR transfère les litiges à des organismes dits de règlement en ligne des litiges (entités RLL), qui sont inclus dans les listes nationales d'entités RLL et qui répondent aux exigences de qualité du règlement ODR.

18) Droit applicable

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

A défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le tribunal français compétent.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTES DU SERVICE "MON CONSEILLER PERSO"

Mon Conseiller Perso est un service payant d'accompagnement personnalisé à la gestion des contrats de la maison, proposé par Selectra.

Données personnelles du client

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Adresse email :

IBAN :

Offre et prix de l'offre

Offre Mon Conseiller Perso option XXXXX

Prix unitaire mensuel HT : XX.XX€

Prix unitaire mensuel TTC : XX.XX€

Type de contrat

Contrat à durée indéterminée.

Chaque partie pourra le résilier à tout moment, sous réserve de respecter un préavis de quinze (15) jours avant la fin de la mensualité, sans avoir à payer d'indemnité. Le Client pourra résilier le contrat par courrier électronique à l'adresse contact@selectra.info. Le Client continuera à bénéficier du Service jusqu'à la fin de la période mensuelle de facturation, qui sera en conséquence intégralement due.

Mode de paiement

Prélèvement automatique mensuel

Mandat de prélèvement SEPA

Nom du débiteur

IBAN

Votre adresse

Référence (réservé à l'administration)

Nature du prélèvement

Montant du prélèvement

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SPB, prestataire de paiement auprès de Selectra, à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter conformément aux instructions SPB.

Vous bénéficiez d'un droit à remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.

Signature

Date

FORMULAIRE DE RÉTRACTATION / RENONCIATION

Complétez et renvoyez le présent formulaire **uniquement** si vous souhaitez exercer votre droit de rétractation du contrat Selectra Mon Conseiller Perso

Si vous souhaitez vous rétracter ou renoncer au contrat Selectra Mon Conseiller Perso, complétez et renvoyez le formulaire ci-dessous dans un délai de 14 jours après la conclusion de votre contrat (cachet de la Poste faisant foi) par simple courrier électronique à ventes@selectra.info ou par courrier à l'adresse postale :

SELECTRA
66 rue Sébastien Mercier 75015 Paris
France

Je vous notifie par la présente l'exercice de mon droit de rétractation / renonciation au contrat portant sur le service ci-dessous :

Offre : Mon Conseiller Perso

Prénom et nom du client :

Téléphone du client :

Adresse du client :

Date : le ____ / ____ / ____

Signature

MANDAT POUR LA GESTION DES CONTRATS DE LA MAISON

Je souhaite confier à Selectra le soin de prendre en charge en mon nom et pour mon compte la souscription et la gestion de mes contrats domestiques, dont l'électricité, le gaz naturel, le gaz propane, l'Internet, le mobile, l'assurance habitation, l'assurance auto, l'assurance santé, l'entretien chaudière, la sécurité, l'effacement diffus, et tout autre service pour lequel Selectra viendra à développer une compétence spécifique et qui me serait présenté par mon conseiller.

J'autorise Selectra à me représenter auprès des fournisseurs de ces différents services pour toute démarche, en particulier auprès de leur service commercial ou de leur service client.

Le présent mandat demeure valable pendant toute la durée du contrat relatif au service Mon Conseiller Perso conclu avec Selectra.

Email d'intégration - offre ECO

Objet : Votre adhésion au service Mon Conseiller Perso - Eco

Madame, Monsieur,

Vous êtes sur le point de confirmer votre souscription au service Mon Conseiller Perso - ECO de Selectra. Merci pour votre confiance !

Afin de finaliser votre contrat, vous trouverez en pièce jointe un document qui comprend :

- Les Conditions Générales de Vente du Service Mon Conseiller Perso
- Les Conditions Particulières de Vente
- Un formulaire de rétractation
- Un mandat de prélèvement

Veuillez cliquer sur le lien ci-dessous pour accepter l'ensemble des conditions décrites ci-joint et finaliser votre souscription.

Vous reconnaissez expressément que la souscription à Mon Conseiller Perso entraîne une obligation de paiement mensuelle. Ainsi, vous autorisez le prestataire de paiement de Selectra (SPB) à prélever mensuellement sur votre compte bancaire le prix du service, soit 6€TTC par mois.

J'ai lu les conditions générales et particulières de l'offre et confirme ma souscription à Mon Conseiller Perso

Un conseiller expert vous est désormais affilié, afin de vous aider à gérer l'ensemble de vos factures domestiques. N'hésitez pas à le solliciter pour toutes vos questions.

Nous espérons avoir la chance de vous accompagner pour longtemps !

A bientôt

Cordialement

Antonin Ravalli
+09 71 07 88 53
antonin.monconseillerperso@selectra.info
photo.jpeg
- découvrir ma biographie -

Email d'intégration - offre Assistance+

Objet : Votre adhésion au service Mon Conseiller Perso - Assistance+

Madame, Monsieur,

Vous êtes sur le point de confirmer votre souscription au service Mon Conseiller Perso - Assistance+ de Selectra. Merci pour votre confiance !

Afin de finaliser votre contrat, vous trouverez en pièce jointe un premier document comprenant :

- Les Conditions Générales de Vente du Service Mon Conseiller Perso
- Les Conditions Particulières de Vente
- Un formulaire de rétractation
- Un mandat de prélèvement
- Un mandat de délégation de gestion des contrats, au moyen duquel vous autorisez Selectra à prendre en charge en votre nom, et pour votre compte la souscription et la gestion des contrats domestiques.

Veuillez cliquer sur le lien ci-dessous pour accepter l'ensemble des conditions décrites ci-joint et finaliser votre souscription.

Vous reconnaissez expressément que la souscription à Mon Conseiller Perso entraîne une obligation de paiement mensuelle. Ainsi, vous déléguez à Selectra la gestion de vos contrats (dans la limite d'une heure par mois maximum passée par le conseiller sur votre dossier) et autorisez le prestataire de paiement de Selectra (SPB) à prélever mensuellement sur votre compte bancaire le prix du service, soit 14€TTC par mois.

J'ai lu les conditions générales et particulières de l'offre et confirme ma souscription à Mon Conseiller Perso

Un conseiller expert vous est désormais affilié, afin de vous aider à gérer l'ensemble de vos factures domestiques. N'hésitez pas à le solliciter pour toutes vos questions.

Nous espérons avoir la chance de vous accompagner pour longtemps !

A bientôt

Cordialement

Signature du Conseiller

Antonin Ravalli

+09 71 07 88 53

antonin.monconseillerperso@selectra.info

photo.jpeg

- découvrir ma biographie -

Email d'intégration - offre Accompagnement

Objet : Votre adhésion au service Mon Conseiller Perso - Accompagnement

Madame, Monsieur,

Vous êtes sur le point de confirmer votre souscription au service Mon Conseiller Perso - Accompagnement de Selectra. Merci pour votre confiance !

Afin de finaliser votre contrat, vous trouverez en pièce jointe un premier document comprenant :

- Les Conditions Générales de Vente du Service Mon Conseiller Perso
- Les Conditions Particulières de Vente
- Un formulaire de rétractation
- Un mandat de prélèvement
- Un mandat de délégation de gestion des contrats, au moyen duquel vous autorisez Selectra à prendre en charge en votre nom, et pour votre compte la souscription et la gestion des contrats domestiques.

Veuillez cliquer sur le lien ci-dessous pour accepter l'ensemble des conditions décrites ci-joint et finaliser votre souscription.

Vous reconnaissez expressément que la souscription à Mon Conseiller Perso entraîne une obligation de paiement mensuelle. Ainsi, vous déléguez à Selectra la gestion de vos contrats (dans la limite d'une heure et demi par mois maximum passée par le conseiller sur votre dossier) et autorisez le prestataire de paiement de Selectra (SPB) à prélever mensuellement sur votre compte bancaire le prix du service, soit 30€TTC par mois.

J'ai lu les conditions générales et particulières de l'offre et confirme ma souscription à Mon Conseiller Perso

Un conseiller expert vous est désormais affilié, afin de vous aider à gérer l'ensemble de vos factures domestiques et votre budget. N'hésitez pas à le solliciter pour toutes vos questions.

Nous espérons avoir la chance de vous accompagner pour longtemps !

A bientôt

Cordialement

Signature du Conseiller

Email d'intégration - offre Premium

Objet : Votre adhésion au service Mon Conseiller Perso - Premium

Madame, Monsieur,

Vous êtes sur le point de confirmer votre souscription au service Mon Conseiller Perso - Premium de Selectra. Merci pour votre confiance !

Afin de finaliser votre contrat, vous trouverez en pièce jointe un premier document comprenant :

- Les Conditions Générales de Vente du Service Mon Conseiller Perso
- Les Conditions Particulières de Vente
- Un formulaire de rétractation
- Un mandat de prélèvement
- Un mandat de délégation de gestion des contrats, au moyen duquel vous autorisez Selectra à prendre en charge en votre nom, et pour votre compte la souscription et la gestion des contrats domestiques.

Veuillez cliquer sur le lien ci-dessous pour accepter l'ensemble des conditions décrites ci-joint et finaliser votre souscription.

Vous reconnaissez expressément que la souscription à Mon Conseiller Perso entraîne une obligation de paiement mensuelle. Ainsi, vous déléguez à Selectra la gestion de vos contrats (dans la limite de deux heures par mois maximum passée par le conseiller sur votre dossier) et autorisez le prestataire de paiement de Selectra (SPB) à prélever mensuellement sur votre compte bancaire le prix du service, soit 50€TTC par mois.

J'ai lu les conditions générales et particulières de l'offre et confirme ma souscription à Mon Conseiller Perso

Un conseiller expert vous est désormais affilié, afin de vous aider à gérer l'ensemble de vos factures domestiques et votre budget. N'hésitez pas à le solliciter pour toutes vos questions.

Nous espérons avoir la chance de vous accompagner pour longtemps !

A bientôt

Cordialement

Signature du Conseiller